

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 188/05

AFR 23/001/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOIS FORCÉS

DJIBOUTI

Deux pilotes d'hélicoptère de l'armée de l'air éthiopienne :

Behailu Gebre (h)

Abiyot Mangudai (h)

Londres, le 15 juillet 2005

Le 9 ou le 10 juin dernier, le capitaine Behailu Gebre et Abiyot Mangudai, deux pilotes de l'armée de l'air éthiopienne, ont gagné Djibouti, État voisin de l'Éthiopie, à bord d'un hélicoptère militaire. Selon les informations recueillies, ils étaient en quête d'asile et auraient été placés en détention au secret sans être inculpés. Les autorités djiboutiennes auraient renvoyé l'hélicoptère en Éthiopie, ainsi qu'un ingénieur qui se trouvait à son bord.

Amnesty International est gravement préoccupée par les informations selon lesquelles ces pilotes ont été renvoyés de force, il y a quelques jours, en Éthiopie, où ils risqueraient d'être détenus au secret sans inculpation ni procès, voire torturés ou victimes d'une exécution extrajudiciaire.

Selon leurs dires, les pilotes auraient demandé l'asile parce qu'ils avaient refusé d'attaquer des manifestants de l'opposition qui protestaient contre les fraudes électorales ayant apparemment entaché le scrutin du 15 mai en Éthiopie et qu'ils craignaient pour leur sécurité en cas de renvoi forcé dans ce pays. On ignore s'ils avaient réellement reçu l'ordre de prendre les manifestants pour cibles ; en effet, les forces de sécurité éthiopiennes n'ont pas eu recours à des hélicoptères pour abattre les 36 manifestants tués le 8 juin à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne.

Le 15 juillet, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'est déclaré « *profondément préoccupé* » par le sort des deux demandeurs d'asile. D'après cet organisme, les autorités djiboutiennes n'ont pas répondu à ses multiples requêtes en vue de s'entretenir avec les deux hommes ou d'obtenir des informations sur ce qui leur était arrivé. En renvoyant ces hommes en Éthiopie contre leur gré, Djibouti contreviendrait aux obligations qui lui incombent en tant que partie à la Convention relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de la profonde inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles deux pilotes d'hélicoptère de l'armée de l'air éthiopienne, le capitaine Behailu Gebre et Abiyot Mangudai, ont été renvoyés de force en Éthiopie après avoir été détenus au secret par les autorités djiboutiennes sans avoir été inculpés ni s'être vu offrir la possibilité de s'entretenir avec des représentants du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ;

– dites qu'Amnesty International est préoccupée à l'idée que, s'ils sont renvoyés de force en Éthiopie, ces pilotes risquent d'être détenus au secret sans inculpation ni procès, voire d'être torturés ou victimes d'une exécution extrajudiciaire ;

– exhortez les autorités djiboutiennes à révéler le lieu de détention de ces hommes ainsi que leur statut au regard de la loi, demandez-leur de donner des informations quant au traitement qui leur est réservé s'ils sont toujours détenus à Djibouti, et priez-les de leur permettre immédiatement de s'entretenir avec des représentants du HCR ;

– rappelez aux autorités de Djibouti qu'elles sont tenues de protéger contre toute mesure d'expulsion toute personne en quête d'asile sur leur territoire jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue au sujet de leur demande, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés.

APPELS À :

Président de la République :

Monsieur Ismail Omar Guelleh
La Présidence
BP 6, Djibouti
République de Djibouti
Fax : +253 350174

Courriers électroniques : sqgpr@intnet.dj

Formule d'appel : Son Excellence Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Monsieur Yacin Elmi Bouh
Ministère de l'Intérieur
BP 2086
Djibouti
République de Djibouti

Fax : +253 354 862

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires Etrangères :

Monsieur Mahamoud Ali Youssouf
Ministère des Affaires Etrangères
BP 1863, Djibouti
République de Djibouti

Fax : +253 353 840

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Commissaire aux réfugiés :

Monsieur Abdillahi Elmi Houdon
Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés (ONARS),
BP55, Djibouti
République de Djibouti

Fax : +253 350 914

Formule d'appel : Monsieur le Commissaire,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Djibouti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*